

Procès verbal de la réunion de la CCATM

1. Lieu et date

Administration communale de Bovigny, le 20 août 2013.

2. Présences

Présent(e)s : ~~Christian Jadot, Joost Vanvoorden, Auguste Huet, Benoit Toussaint, Corine Duplicy, Gauthier de Ryckel, José Syne, Maurice Léonard, Marc Grandjean, Jean-Marie Hubert, Stéphane Caprasse, Benoit Moutschen, Claude Tourteau, Frederick Gobeaux, Michel Meunier, Michel Haan, Ludvine Determe, Jean-Marie Massard, Samuel Desert, Bruno Dewalque, Robert Gregoire, Jules Lejeune, Guy Schmitz, Christophe Lenfant, Michel Nève, Brigitte Caprasse, Anne Morsomme, fonctionnaire désigné par le Gouvernement pour siéger à la CCATM, fonctionnaire délégué de la direction extérieure de la DGO4.~~

Excusé(e)s : Marc Grandjean.

Invité(es) présent(es) : -

3. Demande de permis unique pour la construction et l'exploitation d'un parc de 6 éoliennes à Beho : présentation par le bureau d'études d'incidences (PU/2013/04/mh) et avis de la CCATM ;

Jean-Christophe Genis du bureau C&Dq (auteur de l'étude d'incidences) et Jamal Khayar de EDF Luminus (représentant du demandeur) sont présents.

J-C Genis présente le projet sous forme de projection. Document disponible sur simple demande à Anne Morsomme.

La CCATM soutient l'idée que la protection des habitants doit primer sur la protection des animaux, dont les chiroptères. La prédominance, voire la mainmise du DNF, sur la localisation des mâts est une dictature que la CCATM souhaite dénoncer ici.

En conséquence, la CCATM souhaite que les éoliennes 4, 5, 6 soient éloignées des zones potentiellement constructibles et placées en milieu forestier. La protection de la nature n'est cependant pas oubliée. A cette fin, la CCATM préconise la mise en place de techniques innovantes visant à diminuer l'impact d'une production électrique éolienne via l'utilisation d'un module d'arrêt avec analyse multicritère. Ce module, dont les études les plus abouties ont lieu en Allemagne, doit permettre l'arrêt des machines aux moments propices aux déplacements de la faune observée sur les lieux. Selon l'auteur de projet de l'étude d'incidences, ces critères sont notamment la température extérieure, la pluviosité, les levers et couchers de soleil, etc. Par ailleurs, un *shadow module* sera placé sur chaque mât présentant un effet stroboscopique potentiel, que cet effet impacte les lieux d'habitation ou les espaces de circulation (voiries).

Par ailleurs, la CCATM encourage la participation des citoyens et de la commune. Une préférence est également marquée pour une coopérative locale. La CCATM demande à la commune de Gouvvy de mettre en place une coopérative.

Sur base de ces observations et remarques, la CCATM émet un avis favorable conditionnel sur le projet. Pour mémoire et de manière résumée, les conditions sont les suivantes :

- éloignement des éoliennes 4, 5, 6 des villages et placement de celles-ci sur la crête en zone boisée ;
- mise en place ~~d'un~~ module ~~d'arrêt~~ sur chaque mât (protection avifaune) ;
- mise en place ~~d'un~~ *shadow module* sur chaque mât (limiter effet stroboscopique).

4. - Demande de permis unique pour la construction de 5 halls industriels à destination commerciale et artisanale, comprenant des locaux sociaux, bureaux, conciergerie et aménagement des abords au Quartier des artisans, Schmied (PU/2013/05/mh) : avis de la CCATM.

Avis favorable de la CCATM sur le projet.

5. Approbation du PV de la réunion précédente

Le procès-verbal du mois de juin est approuvé.

6. Divers

Cycle de formation « Socrate en écho » : En transition, du local vers le global.

Quand : les lundis de 19h à 22h (7 et 21 octobre, 4 et 18 novembre, 2 et 16 décembre, 13 et 27 janvier, 10 et 24 février, 10 et 24 mars, 7 et 28 avril).

La Secrétaire



Anne Morsomme

Le Président



Michel Nève